

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Sous direction des ressources humaines de la magistrature

Bureau du recrutement, de la formation

et des affaires générales – RHM4

N° téléphone : 01.44.77.61.75

N° télécopie : 01.44.77.22.11

Mèl : rhm4-dsj-sdrhm@justice.gouv.fr

PARIS, LE 17 JANVIER 2013

Circulaire Note

Date d'application : immédiate

LA GARDE DES SCEAUX MINISTRE DE LA JUSTICE

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation

Monsieur le procureur général près la dite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel

Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours

(Hexagone et Outre-Mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel

Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

POUR ATTRIBUTION

Note : N° : SJ 13-16-RHM4/17/01/2013

Référence de classement : Recrutement_concours\jury\jury classement\Promotion 2011\note portant nomination d'un examinateur spécialisé adjoint au jury.doc

Mots clés : Ecole nationale de la magistrature

Titre détaillé : Nomination d'un examinateur spécialisé adjoint au jury de classement (épreuve de langue anglaise)

Texte(s) source(s) :

Texte(s) abrogé(s) :

Publication : BO JO

INTERNET et

INTRANET temporaire jusqu'au 31 décembre 2013

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



Paris, le 17 JAN. 2013

**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

**SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA MAGISTRATURE**

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales
RHM4

La garde des sceaux, ministre de la justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près la dite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Hexagone et Outre-Mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

Objet : nomination d'un examinateur spécialisé adjoint au jury prévu à l'article 21 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie d'un arrêté portant nomination d'un examinateur spécialisé adjoint au jury de classement (épreuve de langue anglaise) pour l'examen de classement des auditeurs de justice de la promotion 2011.

La directrice des services judiciaires

Véronique MALBEC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ

portant nomination d'un examinateur spécialisé adjoint au jury
prévu par l'article 21 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée
portant loi organique relative au statut de la magistrature
(Épreuve de langue anglaise)
(Session 2013)

La garde des sceaux, ministre de la justice

Vu l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature et notamment ses articles 21, 21-1, 25-2 et 25-3 ;

Vu le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'Ecole nationale de la magistrature et notamment ses articles 45 à 49 ;

Vu l'arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice en date du 27 juin 2012 modifié portant nomination des président et membres du jury prévu par l'article 21 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature (examen de classement des auditeurs de justice de la promotion 2011, avis sur les intégrations directes et aptitude des stagiaires issus de la session 2012 des concours de recrutement de magistrats du second et du premier grade de la hiérarchie judiciaire prévus à l'article 21-1 de la même ordonnance à exercer les fonctions judiciaires) ;

ARRÊTE

Article 1

Est nommé en qualité d'examineur spécialisé adjoint au jury prévu par l'article 21 de l'ordonnance n° 1258-1270 du 22 décembre 1958 modifiée (examen de classement des auditeurs de justice de la promotion 2011, session 2013) :

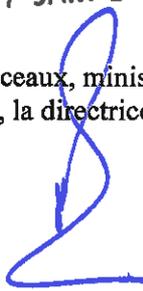
⇒ Monsieur Joël DELAS, professeur d'anglais.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait, le 17 JAN. 2013

La garde des sceaux, ministre de la justice
par délégation, la directrice des services judiciaires,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'V' shape with a horizontal stroke at the bottom.

Véronique MALBEC